

Communiqué de presse

L'Appel à Projets du Contrat de Ville 2020 est lancé

Vous êtes un porteur de projet public ou privé et vous souhaitez :

- *apporter des activités utiles aux habitants des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre en répondant à leurs besoins ;*
- *favoriser la bonne intégration des habitants dans ces quartiers ;*
- *assurer le bien vivre ensemble, créer du lien social dans ces quartiers ;*
- *et rendre ces quartiers plus attractifs ;*

Vous pouvez candidater à l'appel à projet du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

Pour rappel, le Contrat de Ville de l'Auxerrois est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires (*Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoirs, Rive-Droite*) et en « veille active » (*Saint Siméon*) piloté par l'État et géré par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Ce dispositif, signé en 2015, a été reconduit pour la période 2020-2022.

Cette reconduction se traduit par « un protocole d'engagements renforcés et réciproques de Rénovation du Contrat de Ville ».

Les partenaires (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et ville d'Auxerre) ont réaffirmé leur volonté d'agir en direction des quartiers, et identifiés leurs engagements et leviers d'actions respectifs.

Vous trouverez l'Appel à Projets détaillé et ses annexes à compter du **lundi 7 octobre 2019 sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois**.

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixé au **lundi 11 novembre inclus**. Les dossiers numérisés devront être déposés à l'adresse mail suivante : contratdeville@agglo-auxerrois.fr



Pour toute demande de précision, n'hésitez pas à contacter, Aurore Desrues, chargée de mission Politique de la Ville au 03 86 51 88 10/06 83 79 86 89 ou par mail : a.desrues@agglo-auxerrois.fr
